

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

CENTRE NATIONAL DES EXAMENS
ET CONCOURS DE L'EDUCATION

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

ATTESTATION BACCALAURÉAT MALIEN

Le Directeur du Centre National des Examens et Concours de l'Education
atteste que:

Monsieur : Cheick Tidiane DRABA

Né(e) le: 4/11/2007 **à:** NIONO

Fils de : Cheick Oumar DRABA et de Rokiatou FALL

Académie : SEGOU

Etablissement : LMA-SEG

N°Place : 8268

Statut: Régulier

Série : Terminales Sciences Exactes

Mention : BIEN

est déclaré admis au Baccalauréat malien, session de juin 2025.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

NB : La présente attestation n'est délivrée qu'une seule fois. Elle tient lieu de Diplôme de Baccalauréat malien et suffit pour l'inscription du Bachelier dans les facultés et instituts.

Attestation N° : 10362 / SE / 2025 / CNECE



Bamako, le 25/07/2025
Le Directeur,

Zeinou Aguisa MAÏGA

P.P.E.S.G

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CENTRE NATIONAL DES EXAMENS
ET CONCOURS DE L'EDUCATION

REPUBLIQUE DU MALI

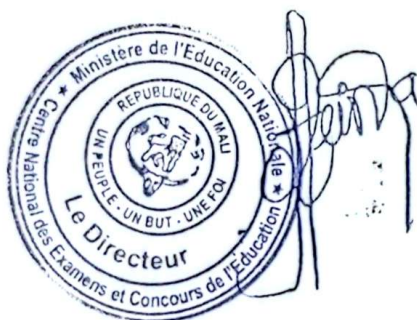
Un Peuple - Un But - Une Foi

ATTESTATION D'AUTHENTICITE

Je soussigné, Monsieur le Directeur du Centre National des Examens et Concours de l'Education (CNECE) certifie que l'attestation du Baccalauréat N°10362 / SE / 2025 / CNECE, délivrée à monsieur **Cheick Tidiane DRABA** né le 4/11/2007 à **NIONO**, est authentique.

L'intéressé a été déclaré **admis** à l'examen du Baccalauréat Malien de la session de **Juin 2025** avec la mention **BIEN**, sous le numéro de place **8268**, au lycée **LMA-SEG** de Segou, de la série **Terminales Sciences Exactes**.

La présente attestation lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



Bamako, le 25/07/2025
Le Directeur,

Zeïnou Aguisa MAÏGA
P.P.E.S.G